



Dépassement date signature acte de vente

Par **Bastian benjamin**, le **27/04/2017** à **12:25**

Bonjour,

J'ai signé devant notaire le 09 février 2017 un compromis de vente pour un appartement en cours de rénovation. La date butoir stipulé pour la signature de l'acte authentique est le 9 mai 2017. Hors j'apprends aujourd'hui que les vendeurs auront dû mal a terminer les travaux avant le 9. Je passe le faite que ce sont que ded travaux de finition et qu'il avancent vraiment pas vite.

Ma question est, peut on repousser la date de signature ? Puis-je leur demander la clause pénale si il ne sont pas en mesure de signer le 9 mai 2017 ?

Merci de vos réponses